



Règlement

Patrouille des Jeunes 2026

(PdJ)

Version 2

(15.02.2026)

Table des matières

1. Conditions de participations	3
2. Informations générales	3
3. Date	3
4. Parcours.....	3
5. Heures de départ.....	4
6. La finance d'inscription	4
7. Délais d'inscription	Erreur ! Signet non défini.
8. Modification de la composition de la patrouille	4
9. Matériel obligatoire par patrouilleur :	4
10. Règlement de course.....	6
11. Balisage.....	7
12. Ravitaillement	8
13. Assurance	8
14. Environnement.....	8
15. Pénalités	8

1. Conditions de participations

Le/la jeune qui souhaite prendre part à la PDJ VERBIER doit remplir les conditions suivantes :

- ✓ Savoir bien skier
- ✓ Être en bonne forme physique
- ✓ Posséder un équipement de ski-alpinisme (possibilité de louer à prix préférentiel dans les magasins de sport partenaires : [ici](#))
- ✓ Effectuer régulièrement des randonnées à ski (sauf pour la catégorie Découverte)
- ✓ Obtenir l'accord préalable de son directeur d'école ou de son patron
- ✓ S'inscrire sur <https://sptiming.ch/>
- ✓ S'acquitter de la finance d'inscription via le site

2. Informations générales

Cette course se déroule sur le domaine skiable de TéléVerbier et se dispute par équipe de 2 concurrents.

Elle est ouverte à des équipes masculines, féminines ou mixtes. Le patrouilleur le plus âgé détermine la catégorie pour les 2 membres de la patrouille. Les patrouilles mixtes et le parcours Découverte ne donnent pas droit au classement du Championnat Suisse par équipe.

Patrouille	Catégorie	Age dans la saison	Années	Parcours	Couleur Parcours	Championnat Suisse Team
Féminine	Découverte	Dès 10 ans	2006 -2016	C Découverte		
	U16	10 - 16	2010 - 2016	B Petit		✓
	U18	17 - 18	2008 - 2009	A Grand		✓
	U20	19 - 20	2006 - 2007	A Grand		✓
Masculine	Découverte	Dès 10 ans	2006 -2016	C Découverte		
	U16	10 - 16	2010 - 2016	B Petit		✓
	U18	17 - 18	2008 - 2009	A Grand		✓
	U20	19 - 20	2006 - 2007	A Grand		✓
Mixte	Découverte	Dès 10 ans	2006 -2016	C Découverte		
	U16	10 - 16	2010 - 2016	B Petit		
	U18	17 - 18	2008 - 2009	A Grand		
	U20	19 - 20	2006 - 2007	A Grand		

Pour le parcours Découverte, il n'y aura pas de classement.

3. Date

La PdJ aura lieu le vendredi 17 avril 2026.

4. Parcours

Les parcours seront tracés dans le secteur suivant : Les Ruinettes (2206m) – Région col de la Chaux (2275m) – Verbier (1540m) ;

La dénivellation positive sera proche de

- 280 m pour le Parcours Découverte
- 620 m pour le Petit Parcours (U16)
- 800 m pour le Grand Parcours (U18 - U20)

La dénivellation négative sera de

- 940 m pour le Parcours Découverte
- 1286 m pour le Petit Parcours (U16)
- 1466 m pour le Grand Parcours (U18-U20)

Le Parcours découverte est ouvert à tous, de 10 à 20 ans.

En cas de mauvais temps, les parcours pourront être modifier. Les informations seront données lors du briefing du mercredi soir.

Les participants et les accompagnateurs inscrits peuvent atteindre le lieu de départ (Les Ruinettes) en empruntant les installations de Téléverbier.

Une contremarque sera remise à la distribution des dossards au Châble le jeudi matin.

5. Heures de départ

Les heures de départ planifiées sont les suivantes :

- Catégorie U18 -U20 : 0900
- Catégorie U16 : 0930
- Catégorie Découverte : 1000

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ces horaires selon les circonstances.

6. La finance d'inscription

La finance d'inscription est de 25 CHF pour tous les jeunes.

Sont compris dans la finance d'inscription :

- Le chronométrage et dossards
- Ravitaillements
- Repas après course
- Prix souvenirs

Il ne sera procédé à aucun remboursement des organisateurs en cas de désistement du patrouilleur ou en cas de modification ou d'annulation de la course.

Personnes de l'encadrement des jeunes

Les coachs et accompagnateurs d'école qui souhaitent se rendre au départ via le téléphérique et/ou profiter du repas du jour de la course peuvent s'inscrire en s'annonçant à info@pdjverbier.ch

Le prix est fixé à CHF 30.—. Délai d'inscription : 10 avril 2026

Athlètes

Les inscriptions seront ouvertes dès le 15 janvier 2026 via le site www.pdjverbier.ch ou <https://sptiming.ch/>. Le délai d'inscription échoit le vendredi 10 avril 2026.

7. Modification de la composition de la patrouille

Il est possible de modifier la composition de la patrouille jusqu'au 10 avril 2026. Il faudra pour cela faire parvenir toutes les coordonnées de la nouvelle personne via le site www.pdjverbier.ch, partie inscription. Un courriel de confirmation sera envoyé au requérant.

8. Matériel obligatoire par patrouilleur :

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE PAR COUREUR

Passeport ou carte d'identité	✓
Skis / Fixations	✓
Chaussures	✓
Bâtons de ski	✓
Peaux (une paire minimum, + une paire conseillée de réserve pour la patrouille)	✓
Casque	✓
Gants	✓
Sac à dos	✓
Vêtements haut de corps (3 couches)	✓
Vêtements bas de corps (2 couches)	✓
DVA	✓
Pelle à neige	✓
Sonde	✓
Couverture de survie	✓
Lunettes de soleil	✓

EQUIPEMENT COMPLEMENTAIRE POUVANT ETRE EXIGE PAR MAUVAISE CONDITIONS METEOROLOGIQUES	
4 ^{ème} couche pour vêtement haut du corps	✓
Sous casque, capuche, bonnet ou similaire	✓
2 ^{ème} paire de gants	✓
2 ^{ème} paire de lunettes ou masque de ski	✓

Chaque concurrent doit emporter la totalité du matériel obligatoire durant toute la durée de la course (portage de deux sacs interdit).

L'échange d'un ski ou des bâtons cassés est autorisé en tout temps.

Le jury se réserve le droit de refuser tout équipement jugé défectueux ou inadéquat.

Spécifications de l'équipement obligatoire par coureur :

- ✓ L'ensemble du matériel doit être utilisé selon les instructions du fabricant et n'avoir subi aucune modification après sortie d'usine
- ✓ **Passeport ou carte d'identité** : Originale ou copie, à porter sur soi pour l'ensemble du parcours. Le jury peut contrôler l'âge du coureur. Une fausse indication de l'identité entraîne la disqualification et la perte des points Swiss Cup CAS pour la saison.
- ✓ **Skis / Fixations** : Une paire de skis d'au moins 60 mm de largeur au patin avec des carres métalliques sur au moins 90% de leur longueur.
La taille des skis est au minimum de 150 cm pour les catégories U20, U18 et U16
Le poids minimum pour ski + fixation est de 600 g, soit 1200 g la paire.
Les skis sont équipés de fixations permettant le mouvement des talons à la montée et blocables à la descente. La fixation doit posséder un système de déclenchement latéral et frontal avec ou sans lanière de sécurité. Les stoppers sont recommandés.
- ✓ **Chaussures** : Les chaussures doivent être conformes à la sortie d'usine. Les chaussures doivent être adaptées pour la montée et la descente. Bien qu'admises, les chaussures carbonées ne sont pas recommandées pour les jeunes, celles-ci pouvant entraîner des blessures bien plus

graves que les chaussures normales. Poids minimum pour les chaussures (coque et chausson sec) - Toutes les catégories masculines sauf les U18 et U16 : 500 g, soit 1000 g la paire - Toutes les catégories féminines ainsi que les U18 et U16 : 450 g, soit 900 g la paire.

- ✓ **Bâtons** : Une paire de bâtons de type alpin ou de fond ayant un diamètre maximum de 25 mm, avec des rondelles non-métalliques. Les bâtons doivent être couchés au sol pendant toute la durée des manipulations dans les zones de changement/transition.
- ✓ **Peaux** : Une paire de peaux antidérapantes. Pas de peaux de phoque provenant d'animaux sauvages. Pour les équipes, une paire de peaux antidérapantes de réserve adaptée aux skis de l'ensemble des coéquipiers est conseillée.
- ✓ **Casque** : L'usage d'un casque bi-normé (ski/montagne) est obligatoire. Conforme aux exigences des normes : - UIAA 106 et EN 1077 class B ou - EN 12492 et EN 1077 class B. **Exception : Pour le Parcours découverte, un casque uniquement de vélo est autorisé.** Le casque doit être porté durant toute la course, la jugulaire est obligatoirement fermée.
- ✓ **Gants** : Une paire de gants couvrant toute la main jusqu'au poignet et portée durant toute la course.
- ✓ **Sac à dos** : D'un volume suffisant afin de contenir à son intérieur tout le matériel exigé pour la course. Le sac à dos sera également équipé sur l'arrière de deux points d'attache des skis (pour le portage) **sauf pour le parcours découverte (mais conseillé).**
- ✓ **Vêtements haut de corps (3 couches)** : Trois couches à la taille du compétiteur : - 1 couche de corps à manche longue ou court selon les conditions météo - 1 combinaison de ski à manches longues - 1 coupe-vent respirant à manches longues. - 1 4ème couche peut être exigée par l'organisateur. L'une des couches doit avoir une capuche.
- ✓ **Vêtements bas de corps (2 couches)** : Deux couches à jambes longues à la taille du compétiteur - 1 combinaison de ski ou pantalon - 1 coupe-vent respirant.
- ✓ **DVA** : Un appareil détecteur de victimes d'avalanches DVA ou ARVA à 3 antennes conforme aux standards EN 300718 (fréquence 457 KHz). Le DVA doit être porté par le coureur sous les vêtements, en aucun cas dans le sac, selon les recommandations du fabricant au plus près du corps, Il doit être enclenché (mode émission) tout au long de la course. Le compétiteur est responsable du bon fonctionnement de son appareil.
- ✓ **Pelle à neige** : Une pelle à neige définie par le fabricant comme « une pelle à neige de sauvetage » à la norme UIAA 156 est obligatoire. Surface minimale 20x20, longueur totale minimale de la pelle en configuration de travail 50 cm.
- ✓ **Sonde** : Une sonde à neige minimum 240 cm et d'un diamètre minimal de 10 mm. L'appellation « sonde avalanche » est définie par le fabricant.
- ✓ **Couverture de survie** : Une couverture de survie d'une surface minimale de 1.80 m². La dénomination « couverture de survie » est définie par le fabricant. La conformité du produit est sous la responsabilité du participant.
- ✓ **Lunettes de soleil** : Une paire de lunettes de soleil filtrantes, une visière adaptée au casque ou un masque de ski.

Le matériel de ski alpinisme peut être loué auprès de divers magasins de sport de la région à des prix préférentiels ; voir www.pdjverbier.ch

10. Règlement de course

Le règlement de course faisant foi est celui du Swiss Cup CAS et Championnats suisses CAS de ski-alpinisme Édité par la Commission technique Ski Mountaineering du Club Alpin Suisse CAS

Synthèse des dispositions communes à toutes les patrouilles :

- 10.1.** Chaque concurrent porte son dossard (numéro+sponsor), d'une manière bien visible sur la cuisse droite
- 10.2.** A fin de la course, les patrouilleurs peuvent garder les dossards, mais doivent restituer la puce électronique.
- 10.3.** Un concurrent seul ne peut pas continuer la course.
- 10.4.** Le temps pris en compte est celui du deuxième patrouilleur
- 10.5.** La corde d'entraide (élastique) est autorisée 15 minutes après l'aire de départ. Son utilisation est interdite à la descente, dans les zones à pied (y compris les portages) ainsi que dans les zones de changement/transition.
- 10.6.** Une équipe ne peut quitter un point de contrôle que lorsqu'elle est au complet et enregistrée par le contrôleur
- 10.7.** Le passage de la ligne d'arrivée doit se faire ensemble sous peine de pénalité. Maximum 10 mètres d'écart entre les participants.
- 10.8.** Une équipe ou un coureur rejoint doit libérer la trace si la demande est faite.
- 10.9.** Une équipe ou un coureur en difficulté peut abandonner de son propre chef ou être mis hors course sur décision de l'organisateur ou d'un délégué technique du Club Alpin Suisse CAS
- 10.10.** En cas d'abandon, l'équipe s'annoncera à un poste de contrôle et suivra les instructions qui lui seront données.
- 10.11.** Toute autre forme d'assistance est interdite (y compris « lièvre »).
- 10.12.** Tout concurrent est tenu de suivre au plus près le balisage sous peine de disqualification
- 10.13.** Tout concurrent est tenu de venir au secours d'une personne en danger ou accidentée
- 10.14.** Les aires de changement/transition sont strictement réservées aux compétiteurs et aux contrôleurs
- 10.15.** Le non-respect du règlement entraînera la disqualification et/ou des pénalités
- 10.16.** Toute réclamation devra être déposée par écrit sur une feuille officielle (à demander au président du jury) au plus tard 30 min. après l'arrivée du ou des concurrents auprès du jury de course. Une somme de CHF 50.- sera perçue. Elle sera restituée si le recours est admis.
- 10.17.** Un recours sur la décision du jury de course est à faire parvenir dans les 5 jours ouvrables suivant le jour de la course au secrétariat du Club Alpin. Il sera envoyé par recommandé à l'adresse CAS – Ski Mountaineering – Commission recours, Monbijoustrasse 61, 3000 Berne 14.
- 10.18.** Le ski-alpinisme est soumis aux dispositions concernant le dopage du CAS et de antidoping.ch. Chaque participant en accepte les règles et tout contrôle officiel. La liste officielle des substances interdites est celle de www.antidoping.ch.

11. Balisage

Le parcours est balisé avec des drapeaux de différentes couleurs : vert pour les montées, rouge pour les descentes, jaunes pour les portages ; les dangers sont indiqués par des éléments jaunes barrés de noir.

12. Ravitaillement

Des ravitaillements sont prévus au départ, sur le parcours (Jumbo de la Chaux et sommet de la 2^{ème} montée Parcours Moyen).

Le ravitaillement personnel est autorisé uniquement dans ces zones.

13. Assurance

Chaque patrouilleur doit être assuré personnellement contre les accidents et autres dommages. Les organisateurs et le CAS déclinent toute responsabilité en cas de non-respect de cette clause. Il est recommandé de conclure une assurance assistance par hélicoptère.

14. Environnement

Chaque concurrent est rendu attentif à la nécessité de préserver l'environnement. En course, tout concurrent qui jette ou abandonne un déchet (gobelet, bouteille, sachet, etc.) ou un objet d'équipement hors des dispositifs en place au poste de ravitaillement, ou qui a un comportement entraînant un préjudice pour l'environnement, fera l'objet de pénalités, voir d'une disqualification.

15. Pénalités

Equipement obligatoire	Pénalité
Pas de DVA ou non-conforme	Pas de départ
DVA dans le sac	Disqualification
Pas de casque	Pas de départ
Casque non-conforme, casque non porté ou porté de manière non-conforme	Disqualification
Fixations non-conformes	Disqualification
Gants non portés	Pas de départ / disqualification
Skis ou chaussures non-conformes	Pas de départ / disqualification
Tout objet (yc habillement) demandé ou exigé manquant ou non conforme au départ	30 sec à refus au départ
Tout objet (yc habillement) demandé ou exigé manquant ou non conforme à l'arrivée	30 sec à disqualification

Comportement patrouilleur	Pénalité
Non enregistrement sur la ligne de départ	N'entre pas dans le classement
Changement de coureur non annoncé	Disqualification
Non-respect de l'itinéraire	3 minutes à disqualification
Non-respect des consignes de sécurité	3 minutes à disqualification
Non passage à un poste de contrôle	Disqualification
Assistance (lièvre, manips, matériel, ravitaillement)	1 minute à disqualification
Mise en danger d'autrui ou de soi-même	3 minutes à disqualification
Manque de fair-play	1 minute à disqualification
Portage des skis non-conforme	1 minute
Les peaux ne sont pas portées à l'intérieur de la combi ou du sac	1 minute
Dossard plié et/ou coupé	1 minute
Déchets et matériel laissés sur le parcours	3 minutes
Bâtons non posés dans les zones de changement/transition	1 minute
Ne pas se présenter sur le podium (3 premiers)	10 minutes
Tout non-respect du règlement et des règles non spécifiées	1 minute à disqualification
Ne pas se présenter ou refuser le contrôle anti-dopage	

Être contrôlé positif au test anti-dopage	La Chambre disciplinaire pour les cas de dopage de Swiss Olympic juge en première instance, en sa qualité d'autorité pénale centrale du sport, l'ensemble des cas de dopage positifs.
Equipe incomplète à la sortie du point de contrôle	30 sec à disqualification
Coéquipiers n'arrivant pas ensemble (max. 10 m d'écart)	30 sec à disqualification
Utilisation de la corde d'entraide (élastique) où cela est interdit	3 min à disqualification
Equipe sans troisième jeu de peaux antidérapantes	1 minute
Equipe avec un compétiteur sans sac à dos	3 min à disqualification

DA / 15.2.2026